

Démarches obligatoires avant la rentrée pour votre inscription

Le dossier d'inscription est dématérialisé. Au cours de la 4^e semaine d'août, vous recevrez un message électronique vous invitant à vous connecter sur la plateforme dédiée afin d'effectuer vos formalités d'inscription.

Vous aurez à faire quelques démarches, et à rassembler des documents pour les déposer sur la plateforme en renseignant les divers champs.

1 - Pièces à rassembler et à déposer sur la plateforme d'inscription

POUR TOUS LES ÉLÈVES

- 1 photo d'identité (en JPEG - format l 3,5 cm x h 4,5 cm)*
- 1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité valide recto-verso ou du passeport*
- 1 photocopie de la carte Vitale ou de l'attestation sécurité sociale pour les étudiants français ou Carte Européenne (CEAM) à votre nom, attestation d'assurance privée en français couvrant la période du 1/9/2017 au 31/08/2018 (pour les élèves ressortissants et non ressortissants de l'Espace Économique Européen)*
- 1 photocopie de l'attestation de la Journée de Défense et de Citoyenneté, JDC (pour les étudiants français (ex. JAPD))
- 1 photocopie des notes du Baccalauréat où figure le n° INE/BEA
- 1 attestation d'assurance valide pour l'année scolaire 2017-2018 mentionnant la garantie « Responsabilité civile » et précisant vos nom et prénom
- **Uniquement dans le cas d'une demande de dispense d'activité sportive dans le cursus** : un certificat médical d'inaptitude (totale ou partielle) datant de moins d'un an

POUR LES ÉLÈVES NON EUROPÉENS, sont à fournir en plus :

- 1 Photocopie du titre de séjour valide ou le récépissé de demande de titre de séjour ou visa (VLS-TS mention étudiant)*
- 1 Extrait de l'acte de naissance en langue française pour l'affiliation à la Sécurité Sociale étudiante, si vous ne disposez pas encore d'un numéro de sécurité sociale*

POUR LES BOURSIERS

1 justificatif d'exonération de frais d'inscription*, pouvant être :

- Pour les boursiers Crous, une notification conditionnelle de bourse pour l'année 2017-2018, à défaut celle de l'année dernière (si elle ne concerne pas l'Académie d'Aix-Marseille, le transfert se fera directement de CROUS à CROUS)

- Pour les boursiers Eiffel, Campus France, le justificatif 2017/2018
- Pour les autres types de bourse, tout justificatif d'exonération

ATTENTION : certaines pièces sont marquées d'un *, elles sont très importantes : en cas de non conformité de ces pièces déposées en ligne dans votre dossier, vous ne serez pas accepté dans l'établissement le jour de la rentrée. Soyez vigilant !

2 - Choix de l'organisme de sécurité sociale étudiante (à renseigner sur la plateforme d'inscription de façon obligatoire)

Dès votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, vous devez obligatoirement, sauf cas particulier, être rattaché à la sécurité sociale étudiante. Sur la plateforme d'inscription vous avez impérativement à choisir l'un des 2 organismes suivants pour votre affiliation à la sécurité sociale étudiante :

- soit la MEP qui est membre du Réseau national des mutuelles étudiantes de proximité (emeVia Languedoc-Roussillon, PACA)
- soit la mutuelle des étudiants LMDE

3 - Règlement des frais d'inscription à effectuer obligatoirement avant la rentrée

Centrale Marseille est un établissement public du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les droits universitaires et de sécurité sociale sont fixés par le ministère (610 € pour l'inscription, 217 € pour la sécurité sociale, 5,10 € pour la médecine préventive en 2017-2018).

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement :

- soit par carte bancaire directement en ligne sur la plateforme d'inscription
- soit par chèque libellé à l'ordre de « Régisseur Recettes ECM » en indiquant, au verso, votre nom, prénom et promotion adressé au Bureau 1A ou remis le jour de la rentrée dans la chaîne d'inscription.
- soit par virement (voir sur la plateforme, et préciser dans le libellé : nom, prénom, numéro de matricule qui apparaît sur votre dossier dématérialisé sur l'onglet « état civil »)

4 – Pour la pratique des Langues dans le cadre de vos enseignements

Les tests de langues LV1 et LV2 sont programmés dans la semaine de rentrée, mercredi 6 septembre à 8 heures. Vous recevrez au préalable un message avec un lien afin de préciser votre choix de deuxième langue. **Vous devez impérativement répondre à ce formulaire, les groupes seront constitués avant la rentrée en fonction de votre réponse.**

https://formation.centrale-marseille.fr/sites/for/files/page/lci_information_sur_le_choix_des_langues.pdf

Autres démarches en préparation de votre année, et à préparer avant votre arrivée pour garantir une bonne intégration

DOSSIER SOCIAL ÉTUDIANT

Les dates limites de dépôt des demandes de bourse ayant été en général fixées en Mai, vous avez très probablement déposé votre dossier dans l'académie dans laquelle vous avez préparé votre concours. Vous recevrez une réponse du service des bourses du CROUS de votre académie : notification d'attribution conditionnelle ou notification de refus.

Pour les boursiers admis à l'École Centrale de Marseille, le transfert de l'académie d'origine, où vous avez déposé votre dossier, sera demandé par l'École Centrale de Marseille auprès du référent CROUS Marseille si nous sommes en possession de votre notification conditionnelle et que vous êtes inscrits.

VISITE MÉDICALE À PRÉVOIR

Dans le courant de l'année, vous serez informé d'une visite médicale obligatoire. Par anticipation, veuillez vous munir de votre carnet de santé ou des certificats de vaccination à jour.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES : BUREAUX DES ÉLÈVES

Le jour de la rentrée, les étudiants admis qui souhaitent s'inscrire au Bureau des Élèves et au Bureau des Arts devront se munir de leur chéquier pour s'acquitter de leurs cotisations.

Les cotisations sont de :

- 160 € pour le BDE + 100 € pour l'impression des photocopiés par le BDE (2 chèques séparés)
- 85 € pour le BDA

Celles-ci sont effectives pour toute la durée de la scolarité.

Ces adhésions non obligatoires sont cependant un prérequis pour :

- L'accès aux structures et services proposés par ces bureaux (carte de paiement par exemple, impression des photocopiés)
- La participation aux divers événements organisés par les bureaux (soirées, WE, concerts, sorties,...)

BUREAU DES SPORTS

Le jour de la rentrée, les étudiants admis qui souhaitent s'inscrire au Bureau des Sports devront se munir d'un certificat médical datant de moins d'un an, mentionnant l'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition, et s'acquitter d'une cotisation de xx €, qui sera à renouveler chaque année.

Cette adhésion non obligatoire est cependant un prérequis pour :

- Profiter de toute l'offre d'activités sportives proposées par le BDS et pouvant permettre de valider le sport dans le cadre de la scolarité
- Participer aux tournois universitaires et Intergroupe (Écoles Centrales) pour représenter l'école
- Participer aux divers événements et sorties

ASSOCIATION DES ALUMNI

Centrale Marseille Alumni rassemble les diplômés de Centrale Marseille et des écoles fondatrices. En adhérent, vous intégrez un réseau international dont vous pourrez bénéficier et qui pourra vous aider pour trouver des stages, des emplois. À votre entrée à l'école, un parrain vous sera attribué qui vous suivra durant votre scolarité. Les étudiants qui le souhaitent pourront s'acquitter de leur cotisation le jour de la rentrée. Le tarif de la cotisation est de 30 € pour les 3 années d'études. Il est à régler par chèque à l'ordre de AI ECM, ou en espèces.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE À APPORTER DANS VOS BAGAGES

- 1 blouse en coton blanche : pour les laboratoires de chimie et Hall Pilote en Génie des Procédés. Il vous sera également demandé pour ces séances de vous présenter en respectant les consignes de sécurité qui vous seront fournies (dont le port de chaussures fermées et une vigilance vestimentaire)
- 1 ordinateur portable, outil quotidien pour un ingénieur. Il sera utilisé à Centrale Marseille pour :
 - la consultation des mails transmis par l'administration et les enseignants
 - l'accès aux ressources en ligne disponibles sur la plateforme pédagogique (dont les supports de cours)
 - le rendu de travaux personnels ou de groupes sur la plateforme pédagogique
 - l'utilisation de logiciel et en particulier de logiciels scientifiques (une séquence d'installation et de formation est prévue dans les 15 premiers jours pour tous les élèves)
 - l'utilisation lors de certains TD et TP, et pour le travail en autonomie

Nous vous conseillons fortement de vous doter d'une machine récente, compatible Windows et Linux et de privilégier une bonne capacité d'autonomie. Vous aurez à utiliser des applications scientifiques et graphiques pour lesquelles l'utilisation de notebook avec de faibles performances n'est pas adaptée.